



LILLE

PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE

Le Président de la Métropole Européenne de Lille porte à la connaissance du public que le projet d'aménagement des abords de la nouvelle cité administrative à Lille, fera l'objet d'une **concertation préalable** au titre du code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

- > Le dossier de concertation exposant le projet est à la disposition du public du **lundi 20 juin au mercredi 20 juillet 2022 inclus**, en mairie de Lille ainsi qu'à la Métropole Européenne de Lille aux heures habituelles d'ouverture.
- > Un registre destiné à recevoir les observations du public est joint au dossier de concertation en mairie de Lille ainsi qu'à la Métropole Européenne de Lille .
- > Ce dossier est également consultable sur le site de la Métropole Européenne de Lille (<https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationlilleciteadministrative>) où toute personne peut y inscrire ses observations jusqu'au **mercredi 20 juillet 2022 inclus**.
- > Les actions et les propositions recueillies permettront de réaliser ensemble des pistes d'amélioration.
- > Le bilan de concertation sera mis en ligne au terme de celle-ci sur participation.lillemetropole.fr.